



PÉTITION A L'ATTENTION DE MONSIEUR PLIEZ, PRÉSIDENT DE PARIS HABITAT OPH



Tous ensemble, signons la pétition pour une véritable AUGMENTATION des salaires juste et égalitaire de 80€ pour tous les salariés de Paris Habitat y compris les CDD et les alternants.

Un niveau d'inflation de 2,8 % qui pèse sur les budgets...

Personne n'ignore le contexte de crise sanitaire, les augmentations des carburants, des flux énergétiques mais aussi de l'alimentation et des produits de première nécessité qui génèrent une importante perte de pouvoir d'achat, sauf nos salaires !!!

Tout a augmenté en 2021 : les prix à la consommation (+2,8%), l'immobilier (+ 7%) ... **à l'exception des salaires !**

... **Les prix vont poursuivre leur envolée** au premier semestre 2022, avec une prévision d'une hausse des prix de + 3,2% à minima. L'inflation devrait atteindre "entre 3% et 3,5%", selon les instituts de sondage.

Mais ce n'est pas la crise pour tout le monde ! les actionnaires du CAC40 continuent de s'enrichir et les milliardaires sont de plus en plus nombreux et de plus en plus riches.

Pour l'intersyndicale CGT et SUPAP-FSU, les dernières propositions de la direction concernant les Augmentations Générales sont : insuffisantes, injustes et inégalitaires.

Ci-dessous les dernières propositions bricolées arbitrairement par la direction :

« Une augmentation générale, à effet du 1^{er} janvier 2022, calculée en fonction du salaire brut de base hors primes diverses s'appliquera pour tous les salariés de droit privé de la façon suivante :

- ✓ *2 % pour les salariés ayant une rémunération mensuelle inférieure ou égale à 2 000 euros bruts ;*
- ✓ *1,5% pour les salariés ayant une rémunération mensuelle supérieure à 2 000 euros bruts et au moins égale à 3 428 euros bruts avec un plancher (minimum) d'augmentation fixé à 40 euros*
- ✓ *1% pour les salariés ayant une rémunération mensuelle supérieure à 3 428 euros bruts avec un plancher (minimum) d'augmentation fixé à 40 euros.*

Une enveloppe d'un montant minimum de 0,5 % sera consacrée aux augmentations individuelles et à certaines revalorisations salariales, si nécessaire.

Une prime de 700€ pour tous les salariés éligibles. »

Ci-dessous certains exemples d'injustice de la direction :

Exemple de Salaires	Salaires brut	Taux	Augmentation	Prime
Salarié Cat 1,2	1 650,00 €	2,00%	33,00 €	700
Salarié Cat 2.1	1 700,00 €	2,00%	34,00 €	700
Salarié Cat 2.2	2 000,00 €	2,00%	40,00 €	700
Salarié Cat 2.2	2 100,00 €	???	40,00 €	700
Cadre moyen	2 200,00 €	???	40,00 €	700
Cadre moyen	3 000,00 €	1,50%	45,00 €	700
Cadre moyen	3 428,00 €	1,50%	51,42 €	700
Cadre	3 430,00 €	???	40,00 €	700
Cadre sup	6 000,00 €	1,00%	60,00 €	**Inéligible
Club des hauts salaires	10 000,00 €	1,00%	100,00 €	**Inéligible

** Salaire au-dessus 57 221€ annuel.

Selon la direction, les Augmentations Générales représentent 1,50% de la masse salariale soit : **1 365 044,61€** ce montant permettrait d'obtenir une augmentation générale égalitaire de **44,80€** pour tous les salariés : C'est insuffisant mais plus logique et moins compliqué !!!!

Enveloppe augmentation générale	Effectif selon la direction	Montant augmentation pour un salarié sur 12 mois	Montant augmentation générale pour un salarié sur un mois
1 365 044,61	2539	537,63€	44,80€

Pour nous, le minimum c'est une augmentation Générale égalitaire de 80€ ce qui équivaut à une enveloppe de : $80€ \times 2539 \times 12 =$ **2 437 440€** ce qui représente \approx **2,68%** de la masse salariale.

POUR une meilleure répartition des richesses créés par le travail,
CONTRE des salaires au rabais
ENSEMBLE nous serons plus forts

Cliquez sur signer la pétition :

[Signer la pétition](#)

Pour la CGT :

Christophe MARIE : 06.60.14.41. 72

Thierry ROUBIER : 06.68. 98.29.17

Pour SUPAP -FSU :

Nawale LAO : 06.13.52.31.08

Jérôme HANY : 06.22.85.11.71

Mohammed HELLAL : 06.32.08.95.22